

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 avril 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Madame la conseillère Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin et Denis St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

La conseillère, Madame Diane Imonti est absente.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Madame Pascale Duquette, est également présente.

Assistance; 6 personnes sont présentes.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017
- 1.3 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.4 Présentation des comptes
- 1.5 Pourvoirie et camping Pimodan
 - a) Présentation des comptes
- 1.6 Rapport budgétaire au 31 octobre 2016
- 1.7 Période de questions
- 1.8 Autorisation de dépenses:
 - a) Renouvellement adhésion au réseau Villes et Villages en SANTÉ
 - b) Approbation du Règlement d'emprunt R-254- (Développement domiciliaire) Emprunt à contracter et autorisation de signature
 - c) Mandat à Létourneau et Gobeil Arpenteur pour le développement domiciliaire
 - d) Logiciel informatique Office 365
 - e) Formation – Organisation d'une élection municipale (nouveau président d'élection)
 - f) Résolution pour affectation du surplus libre du camping Pimodan pour rembourser le solde inscrit au rapport financier
 - g) Résolution pour entente de l'achat de la conduite d'aqueduc privé l'autorisation signature du contrat notarié
- 1.9 Démission de la conseillère, Madame Julie Goyer
- 1.10 Adoption du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2016
- 1.11 Adoption du rapport « États financiers consolidés au 31 décembre »
- 1.12 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017
- 1.13 Rapport annuel d'activités 2016 -règlement sur les comités de santé et sécurité du travail
- 1.14 Vente du terrain numéro 5 684 422, cadastre du Québec
- 1.15 Demande de réservation terrain 2 676 716 Cadastre du Québec (chemin Chapleau)
- 1.16 Campagne « Sauvons Poste Canada » résolution d'appui
- 1.17 Résolution d'appui aux pharmaciens propriétaires du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
- 1.18 Appui à la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Brancher pour innover et Québec branché
- 1.19 Renouvellement -contrat courtage ReMax,
- 1.20 Affichage de poste / Accueil et administration à temps partiel

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Résolution pour la formation de l'OMSC (Organisation municipale sécurité en civile)

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 Achat d'enrobés bitumineux – document appel d'offre
- 3.2 Achat d'enrobé bitumineux – lancement de l'appel d'offre sur invitation
- 3.3 Travaux développement domiciliaire- soumissionnaire
- 3.4 Formation abattage d'arbre par le CFP Mont-Laurier

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Chemin Millaire – inscription du nom de rue PRIVÉ à la commission de toponymie
- 5.2 Demande du service d'urbanisme de travailler un jour de plus par semaine en avril

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Demande à la commission de toponymie pour l'enregistrement du Parc des loisirs, Clément St-Jean)
- 6.2 Festival de pêche- possibilité, le 03 ou 10 juin 2017
- 6.3 Affectation d'un montant de 1 810\$ pour l'organisation de l'inauguration du parc « Clément St-Jean »
- 6.4 Travaux de réfection du terrain balle et achats d'équipements
- 6.5 Achat d'un portable pour la bibliothèque
- 6.6 Subvention emploi d'été Canada

7. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-04-104

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h00.

ADOPTÉE

2017-04-105

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant au point 6.6 Subvention emploi d'été Canada.

ADOPTÉE

2017-04-106

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 mars 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-04-107

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 06 avril 2017, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 21 février au 5 avril 2017, total de 5 987 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2017-04-108

COMPTES

Il est proposé par Raymond Martin appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2017, portant les numéros :

- M1700093 à M1700101, pour un montant de 28 338,14\$;
- C17000102 à C1700116, pour un montant de 11 272,53\$;
- L17000117 à L1700123, pour un montant de 10 592,54\$;
- P1700053 à P17000074, pour un montant de 28 535,21\$;

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1700141 à D1700201 pour un total de 16 100,55 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, 11, 18, et 25, mars 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-04-109

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2017, portant les numéros :

- M170003, pour un montant de 285,60\$;
- L1700017, pour un montant de 233,06\$;
- C1700014 à C1700016, pour un montant de 379,26\$;

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

Aucun chèque de salaire pour le mois de mars 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les interventions ont porté sur l'entretien du chemin du rang 6 et sur la demande à faire à la SÉPAQ pour l'interdiction de chasse au sentier écologique.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-04-110

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la municipalité de Kiamika adhère au Réseau Québécois de villes et villages en santé (RQVVS). Un montant de 50\$ sera payé au RQVVS pour les frais d'adhésion pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-04-111

AUTORISATION POUR DÉBUTER LES TRAVAUX POUR LE PROJET DOMICILIAIRE CHEMIN CHAPLEAU- CONTRACTER UN EMPRUNT SELON LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-254

CONSIDÉRANT l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du règlement d'emprunt R-254 en date du 17 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Kiamika est autorisé à effectuer différents travaux pour le projet de développement domiciliaire sur le lot 5 684 419, cadastre du Québec selon le plan et l'estimé soumis par Létourneau & Gobeil, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que conseil est autorisé à dépenser une somme de cent mille dollars (100 000\$) pour les fins du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de cent mille dollars (100 000\$) sur une période de dix (10) ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de contracter un prêt de 100 000\$ avec Desjardins Entreprises Hautes Laurentides, au taux de 4,01 % sur un terme de 10 ans.

Il est, de plus, résolu que la municipalité de Kiamika paie un montant de 500\$ pour les frais d'ouverture du dossier puis, que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est autorisée à signer la demande d'emprunt ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2017-04-112

MANDAT À LÉTOURNEAU & GOBEIL – CADASTRE DE TERRAINS SUR LE CHEMIN CHAPLEAU

Il est proposé par Denis St-Jean , appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de mandater Létourneau & Gobeil arpenteurs-géomètres pour le morcellement du lot 5 684 419, cadastre du Québec, pour le développement domiciliaire adjacent au chemin Chapleau dont les travaux et coûts se définissent comme suit :

1. Opération cadastrale pour créer 20 lots :	5 045.00 \$
2. Modification du plan projet de lotissement :	2 200.00 \$
3. Piquetage de 19 lots :	12 000.00 \$
4. Implantation de la rue :	2 000.00 \$
	Sous-Total : 21 245.00 \$
Frais d'enregistrement au Service du cadastre :	455.00 \$
Taxes :	1 062.25 \$
	2 119.19 \$
	Total : 24 881.44 \$

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu que Pascale Duquette, directrice générale, est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, la demande de permis de lotissement ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2017-04-113

ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU LOGICIEL PAR BÉLANGER ÉLECTRONIQUE INC.

Il est proposé par Mélanie Grenier appuyé par Raymond Martinet unanimement résolu de faire l'achat D'OFFICE 365- Business Premium par Bélanger Électronique sur 3 postes informatiques à l'hôtel de ville, au coût de 189,99\$ annuellement chacun, plus les taxes fédérale et provinciale. Aussi de faire l'achat d'un « Splitter » vidéo – 2 port, et une rallonge VGA coaxiale 50 au coût de 49,99\$ chaque plus les taxes fédérale et provinciale afin d'installer un écran de service pour les contribuables

Il est, de plus, résolu de payer Bélanger Électronique inc. pour l'installation et la configuration des logiciels, au taux horaire de 60\$, plus taxes fédérale et provinciale. Un montant maximal de 1500\$ est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2017-04-114

FORMATIONS POUR LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ÉLECTIONS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Madame Pascale Duquette, Présidente d'élection, soit autorisée à suivre la formation « Organisation d'une élection municipale » qui se tiendra à l'Hôtel Sheraton de Laval du 17 mai 8 h 30 au 18 mai 16 h 30.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika rembourse les coûts des dépenses afférentes à cette formation, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2017-04-115

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 9 932 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ DU CAMPING PIMODAN POUR LES DÉPENSES RELATIVES AU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'affecter la somme 9 932 \$ à partir du surplus non affecté du camping Pimodan pour le remboursement du solde inscrit aux livres de la municipalité pour le camping Pimodan.

ADOPTÉE

2017-04-116

ACHAT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC PRIVÉ SUR LE CHEMIN CHAPLEAU

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 2 993 747 souhaite vendre sa conduite d'aqueduc privé relié au réseau municipal, à la municipalité afin que d'autres propriétés puissent bénéficier du réseau de distribution d'eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a déposé une offre d'achat pour se porter acquéreur de la conduite d'aqueduc de Madame Michèle Despaties au montant 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE Madame Despaties en date du 17 mars 2017 a accepté l'offre de 2 500 \$ pour l'achat de sa conduite d'aqueduc privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de mandater le notaire, Me Jean L'Heureux pour conclure la transaction entre la municipalité de Kiamika et Madame Michèle Despaties et que Monsieur Christian Lacroix, maire et Madame Pascale Duquette, secrétaire-

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

trésorière et directrice générale, sont autorisés à signer le contrat ainsi que tout document s'y rattachant.

Il est, de plus résolu qu'un montant de 2 500 \$ pour l'achat de la conduite d'aqueduc privé et un montant maximum de 1 000 \$ pour la signature du contrat soient affectés à cette dépense provenant du surplus non affecté.

ADOPTÉE

2017-04-117

DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE, MADAME JULIE GOYER

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter l'avis de démission de la conseillère municipale, Madame Julie Goyer en date du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

2017-04-118

ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., soit accepté et déposé aux archives. Ce rapport est daté du 17 mars 2017.

ADOPTÉE

2017-04-119

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit accepté et déposé aux archives.

ADOPTÉE

2017-04-120

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit mandatée pour faire l'audit des livres de la Municipalité de Kiamika pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-04-121

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS (ARTICLE 34 – RÈGLEMENT SUR LES COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL)

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport annuel d'activités de l'année 2016 exigé en vertu de l'article 34 du Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail, rapport daté du 20 mars 2017;

Il est, de plus, résolu de transmettre ce rapport annuel à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-04-122

VENTE DU TERRAIN NUMÉRO 5 684 422 CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté l'offre d'achat no. 06468 présenté par le courtier immobilier ReMax pour le terrain, numéro 5 684 422, cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 4 848 pour un montant total de 8 350 \$;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs, Monsieur Marc-Olivier Diotte et Madame Claudia Turcotte ont mandaté le notaire, Me Jean L'Heureux pour procéder à la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que Monsieur Christian Lacroix, maire et Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisés à signer le contrat pour procéder à la du terrain numéro 5 684 422, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-04-123

DEMANDE DE RÉSERVATION DU NUMÉRO DE LOT 2 676 716 CADASTRE DU QUÉBEC –(ACHAT DU TERRAIN)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprend les travaux au printemps 2017 pour la construction du développement domiciliaire adjacent au chemin Chapleau;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Claude Hénault et Monsieur Stéphan Desjardins désirent procéder à la réservation du lot numéro 2 676 716, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'achat du lot 2 676 716, cadastre du Québec leur donnera l'accès à leur propriété et permettra la construction d'une résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de réserver avec un acompte de 500\$, le lot numéro 2 676 716, cadastre du Québec pour Madame Marie-Claude Hénault et Monsieur Stéphan Desjardins.

ADOPTÉE

2017-04-124

SOUTIEN A LA CAMPAGNE « SAUVONS POSTE CANADA »

Il est proposé par Denis St-jean appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la municipalité de Kiamika appui la campagne « Sauvons Poste Canada » en signant la lettre; L'avenir de Postes Canada, adressé à L'Honorable Judy M. Foote

ADOPTÉE

2017-04-125

DEMANDE D'APPUI AUX PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT QUE le pharmacien est un intervenant de première ligne dans le système de santé et que, par sa facilité d'accès, il aide à l'amélioration et à la performance du système de santé;

CONSIDÉRANT QUE le nouveaux actes conférés par la loi 41 permettent, entre autres, au pharmacien de désengorger les hôpitaux et d'assurer une continuité des traitements lorsqu'un patient est sans médecin de famille et que cette réalité est criante dans les régions éloignées comme la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE de par l'étalement du territoire et les difficultés d'offrir du transport collectif en région, les services de proximité sont essentiels au maintien des régions et de leur population;

CONSIDÉRANT QUE de par sa proximité et sa facilité d'accès, le pharmacien permet un meilleur maintien à domicile pour la population vulnérable et/ ou âgée;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT QUE le pharmacien propriétaire est également un entrepreneur et gestionnaire d'une PME qui contribue à la santé économique de sa région;

CONSIDÉRANT QUE les pharmacies communautaires emploient 210 personnes à l'heure actuelle dans la MRC d'Antoine- Labelle ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures sur plusieurs paliers du gouvernement actuel mettent en danger la viabilité des pharmaciens communautaires et causeront des pertes d'emplois et de services pour notre région, voire la fermeture complète de certaines;

CONSIDÉRANT QUE depuis son élection, le gouvernement actuel sabre dans les dépenses du système de santé et, plus particulièrement, de façon majeure et répétitive dans les revenus des pharmacies communautaires, soit : environ 100 000\$ par pharmacie au niveau des honoraires professionnels avec la loi 28 :

CONSIDÉRANT QUE la loi 81 entraînera une perte potentielle des allocations professionnelle avec les appels d'offres permis et que la loi 92 entraînera la baisse des revenus provenant des assureurs privés, causée par le dirigisme et la concurrence indirecte;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels versés par la Régie d'assurances médicaments du Québec (RAMQ) aux pharmaciens propriétaires ont été négociés en 1997 et n'ont pas suivi l'inflation depuis près de 20 ans, en opposition avec la charge de travail et les responsabilités qui n'ont cessé d'augmenter avec le vieillissement de la population et à la demande du gouvernement par le biais de nouvelles lois, notamment la loi 41;

CONSIDÉRANT QUE les pharmaciens en région éloignée sont parmi les plus affectés, la proportion de patients assurés par le système public avoisinant les 85 % comparé à 40% pour le Québec en général, ce qui vient contribuer à fragiliser encore une fois nos régions;

CONSIDÉRANT QUE le mode de rémunération actuel du pharmacien par le gouvernement est désuet et mal adapté à la réalité régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc appuyé par Denis St-Jean et résolu à l'unanimité : que le Conseil municipal reconnaisse l'apport inestimable des pharmaciens communautaires et, à cet effet, souligne au premier ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) l'importance des services offerts par ces derniers et demandent d'entreprendre des discussions avec l'Association des Pharmaciens Propriétaires du Québec (AQPP) afin de trouver des solutions visant à maintenir ces services de proximité essentiels au maintien des régions.

ADOPTÉE

2017-04-126

APPUI À LA MRC QUANT AU DÉPÔT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE AUX PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

ATTENDU QUE les programmes Branché pour Innover et Québec Branché visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

ATTENDU QUE la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et résolu unanimement d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Branché pour Innover et Québec Branché;

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt la justification de la MRC quant à l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en accepte les conclusions.

ADOPTÉE

2017-04-127

VENTE DES DEUX (2) TERRAINS SUR LE CHEMIN CHAPLEAU – RENOUELEMENT CONTRATS DE COURTAGE EXCLUSIF AVEC REMAX MONT-LAURIER

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, deux (2) contrats de courtage exclusif avec ReMax Mont-Laurier 1998 inc. pour la vente des deux terrains suivants situés sur le chemin Chapleau :

- Lot 5 684 421, cadastre du Québec;
- Lot 5 684 423, cadastre du Québec.

Chacun des contrats de courtage octroyés à ReMax Mont-Laurier 1998 inc. est de 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2017-04-128

AFFICHAGE DE POSTE, SERVICE À L'ACCUEIL ET ADMINISTRATIF À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu de procéder à une offre d'emploi pour le poste du service à l'accueil et administratif à temps partiel, le tout telle que décrite à l'offre d'emploi dressée par le Comité ressources humaines.

ADOPTÉE

2017-04-129

CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Kiamika reconnaît que sa municipalité peut-être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT QUE le conseil voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu;

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

Que les personnes suivantes soient nommées et informés par le Conseil municipal pour occuper les différents postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire	Christian Lacroix	Maire
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Pascale Duquette	Directrice générale
Coordonnatrice adjointe	Diane Imonti	Conseillère municipale
Coordonnateur de site désigné ¹ : <ul style="list-style-type: none"> • pour le volet incendie • pour le volet sécurité publique • pour le volet Travaux publics 	Simon Lagacé Dany Rail Michel Villeneuve	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du service incendie • Directeur du service de police de la Sûreté du Québec • Inspecteur municipal
Administration	Annie Meilleur	Directrice générale adjointe
Communication	Diane Imonti	Conseillère municipale
Sécurité des personnes	Hugo Bondu	Chef de division du service incendie
Sécurité incendie	Simon Lagacé	Directeur du service incendie
Services aux sinistrés	Angèle Nantel	Retraitée
Services techniques et Transports	Michel Villeneuve	Inspecteur municipal
Hygiène du milieu	Marc-Antoine Montpetit	Technicien eau potable

ADOPTÉE

2017-04-130

RÉSOLUTION POUR TRAVAUX -DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE-CHEMIN CHAPLEAU

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de débiter les travaux du développement domiciliaire adjacent au chemin Chapleau, au montant maximum de 72 800 \$ pour la réalisation du développement domiciliaire et d'engager pour les différentes phases du projet, différents entrepreneurs locaux.

ADOPTÉE

2017-04-131

ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2017 – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres pour l'achat des enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 pour l'année

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017 (Projet AO2-17-04-01) tel que dressé par la directrice générale, en date du 06 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-04-132

ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX DE TYPE EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2017 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par Raymond Martin appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le Conseil de la municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat des enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 pour l'année 2017 (projet AO2-17-04-01).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Pascale Duquette
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 8 h 30, le 28 avril 2017.

Date d'ouverture des soumissions : le 28 avril 2017, à 8 h 35.

ADOPTÉE

2017-04-133

OCTROI D'UN CONTRAT À 2626-3350-97 QUÉBEC INC. POUR LE CONCASSAGE DE 3 000 TONNES MÉTRIQUES DE CONCASSÉ MG-20

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu qu'un contrat soit conclu avec 2626-3350-97 Québec inc. pour le concassage de 3 000 tonnes métriques de concassé MG-20 au montant total de 24 750 \$ incluant le décapage de la sablière pour produire le concassé, ainsi que la taxe fédérale et la taxe provinciale.

ADOPTÉE

2017-04-134

FORMATION ABATTAGE MANUEL

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu de faire suivre la formation abattage manuel, dispensé par le CFP Mont-Laurier, le 26 et 27 avril 2017 par un employé du camping Pimodam et par un employé des travaux public.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika rembourse les coûts de la formation au montant de 345 \$ par personne, les frais de 120\$ pour l'obtention de la carte CNEEST et les dépenses afférentes à cette formation, sur présentation des pièces justificatives. Un montant maximum de 1 100\$ est affecté à cette dépense provenant du surplus non affecté.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-04-135

RENDRE OFFICIEL LE TOPONYME « CHEMIN MILLAIRE » AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC AFIN D'IDENTIFIER LE LOT NUMÉRO 4 346 539 (CHEMIN PRIVÉ)

- CONSIDÉRANT QUE Le lot 4 346 539 a été loti par l'ancien propriétaire, M. Guy Fontaine, en vertu du permis de lotissement LOL090002, émis en date du 5 février 2009 (matricule 8938-11-9010);
- CONSIDÉRANT QUE ce lot a été enregistré au Cadastre du Québec en date du 3 mai 2009 (numéro d'inscription : #13359845);
- CONSIDÉRANT QU' aucun toponyme n'avait été officialisé auprès de la Commission de toponymie du Québec au moment de l'émission du permis de lotissement LOL090002;
- CONSIDÉRANT QUE ce lot correspond à un chemin privé et qu'il représente le seul accès pour des propriétés situées au bord du lac Louvigny et sur lesquelles des constructions résidentielles sont prévues;
- CONSIDÉRANT QU' une enseigne portant l'inscription « chemin Millaire » a été placée, depuis le mois d'août 2016, à l'entrée du chemin privé par le nouveau propriétaire, M. Nassif Boumalhab, et qu'aucun usager ne s'y est opposé;
- CONSIDÉRANT QU' il est important, d'un point de vue sécuritaire (ex. service d'incendie et autres services), de nommer toute voie publique ou privée donnant accès à des constructions résidentielles;
- CONSIDÉRANT QUE le choix du nom « Millaire » par M. Boumalhab est relié à une valeur sentimentale, puisqu'il correspond au nom d'une personne de son entourage, soit Mme Lorraine Millaire, décédée il y a maintenant plus d'un an;
- CONSIDÉRANT QUE le toponyme « chemin Millaire » répond aux règles d'écriture et aux critères de choix de la Commission de toponymie du Québec;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie St-Jean, d'accorder le toponyme « chemin Millaire » au chemin privé portant numéro de lot 4 346 539 et d'officialiser ce toponyme auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2017-04-136

POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT – AUGMENTATION DU NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT le grand nombre de dossiers à traiter au Service de l'urbanisme (demandes de renseignements, demandes de permis, suivis de dossiers, suivis des dossiers de la cour municipale etc.);
- CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiments et en environnement est engagé 14 par semaine pour la période hivernale et ce jusqu'au 1^{er} mai 2017 qu'il n'est pas possible pour elle de traiter tous les dossiers d'infractions pour la cour à l'intérieur du nombre d'heure prévu pour cette période;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heure par semaine de travail de l'inspectrice en bâtiments et en environnement pour traiter ces dossiers en attente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie St-Jean et unanimement résolu que le conseil accorde une journée par semaine en surplus de ces heures normal pour le mois d'avril 2017.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 570 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de ces dépenses (salaire et avantages sociaux).

ADOPTÉE

2017-04-137

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYME POUR RENDRE OFFICIEL LE NOM DU PARC DES LOISIRS « PARC CLÉMENT ST-JEAN »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un très beau Parc de loisirs avec des installations sportives;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de renommer le Parc des loisirs de la municipalité de Kiamika afin de rendre hommage à un défunt citoyen qui s'est impliqué considérablement dans le développement des infrastructures de sports et loisirs de la municipalité, ainsi que promouvoir ces installations;

CONSIDÉRANT QU' un citoyen s'est démarqué par son implication sans bornes, tant au niveau municipal et régional qu'auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE c'est en majorité le nom de M. Clément St-Jean qui revient spontanément à la mémoire des citoyens de la municipalité de Kiamika pour avoir aussi, contribué à créer une excellente réputation sportive à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le toponyme « Parc Clément St-Jean» répond aux règles d'écriture et aux critères de choix de la Commission de toponymie du Québec

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin, d'accorder le toponyme « Parce Clément St-Jean au Parc des loisirs situé au 3, chemin Valiquette à Kiamika et d'officialiser ce toponyme auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2017-04-138

FESTIVAL DE PÊCHE-MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO. 2017-01-017 ET MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2017-02-067

Il est proposé par Denis St-Jean appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la date retenue pour le Festival de la pêche, est le 03 juin 2017. Les résolutions 2017-01-017 et 2017-02-067 seront donc modifiées pour changer la date du 10 juin 2017 pour le 03 juin 2017.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-04-139 **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 810 \$ DE LA RÉSERVE PARC COMMUNAUTAIRE POUR L'ORGANISATION DE L'INAUGURATION DU PARC « CLÉMENT ST-JEAN »**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unaniment résolu d'affecter la somme 1 810 \$ à partir de la réserve, Parc communautaire pour l'organisation de l'inauguration du Parc « Clément ST-Jean »

ADOPTÉE

2017-04-140 **TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unaniment résolu d'affecter un montant maximum de 4 000\$ provenant du surplus non affecté pour la réfection partiel du terrain de balle ainsi que pour l'achat des équipements.

ADOPTÉE

2017-04-141 **ACHAT D'UN PORTABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unaniment résolu de faire l'achat d'un portable de Bélanger Électronique inc. pour la bibliothèque et de plus, que Bélanger Électronique procède à l'installation et la configuration des logiciels, au taux horaire de 60\$, plus taxes fédérale et provinciale. Un montant maximal de 800\$ est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2017-04-142 **SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unaniment résolu d'accepter la subvention, Emploi d'été Canada pour un total de 245 heures et un montant total 1 380\$ pour l'embauche d'une personne ressource en développement, loisirs et service à la communauté, le tout tel que décrit à l'offre d'emploi dressée par le Comité ressources humaines.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2017-04-107 à 2017-04-116, 2017-04-130 à 2017-04-133, 2017-04-134, 2017-04-136, 2017-04-139 à 2017-04-142 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-04-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h32.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./directrice générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire